

**Inventer aujourd'hui la ville de demain :
quel partenariat entre les individus, la ville et
l'entreprise ?**

**Synthèse de l'exposé
d'Yves-Thibault de Silguy
Président de Vinci**

Octobre 2008

Synthèse de l'exposé d'Yves-Thibault de Silguy

Le sujet proposé « inventer aujourd'hui la ville de demain » est une phrase chère au cœur de Vinci, premier groupe mondial intégré de construction/concession. Les questions de développement durable sont en effet au cœur de notre stratégie, tant du fait des enjeux environnementaux liés à l'habitat et au transport, que des enjeux sociaux, notamment en matière d'insertion professionnelle. Le développement durable constitue une vision sur la durée, qui suppose anticipation et innovation.

I. L'impératif d'anticipation

Pourquoi anticiper ?

Vinci est souvent sollicité pour imaginer, construire et exploiter des ouvrages structurants pour les territoires, comme le pont de Rion-Antirion en Grèce. Dans des projets d'une telle ampleur, l'anticipation est la clé de la réussite et commande l'organisation en plaçant les hommes et les femmes au cœur du projet.

L'exemple de la réalisation d'une nouvelle structure de confinement de la centrale de Tchernobyl montre par ailleurs l'impact majeur que peuvent avoir des travaux en termes d'organisation de l'espace urbain et de vie de la collectivité. Notre responsabilité est à cet égard de concevoir des ouvrages intelligents et conçus pour durer, tout en prenant en compte les contraintes environnementales et humaines locales.

Comment anticiper ?

A Bordeaux, l'achèvement de la ligne à grande vitesse Sud-ouest Atlantique suscite une intense réflexion sur le futur aménagement de la ville. La mobilité constitue à cet égard un élément essentiel, la gare jouant un rôle structurant. Dans ce cadre, l'opinion publique doit s'appropriier le projet en participant à son édification. Nous avons en effet beaucoup à gagner en imaginant collectivement des solutions pour les villes de demain.

La place et le rôle de la formation dans ce processus

Enfin, nous ne pouvons pas anticiper sans former nos collaborateurs à ces enjeux de développement durable. A mon sens, la curiosité, la capacité à anticiper les évolutions, et l'innovation constituent les atouts que nous attendons à l'avenir de nos salariés.

II. Le devoir d'innovation

Cette année, la convention de Vinci sur l'innovation s'intitulait « l'imagination au pouvoir ». Je citerai trois exemples d'innovation chez Vinci assez démonstratifs de cette approche.

Le think tank « la Fabrique de la Cité »

Alors que pour la première fois de l'histoire de l'humanité, la population vivant dans les villes dépasse celle habitant les campagnes, il nous a paru intéressant de réfléchir à l'invention de la ville de demain en regroupant de multiples acteurs (industriels, élus, chercheurs, urbanistes, architectes, bâtisseurs) afin de faire émerger de nouvelles initiatives axées sur la mobilité durable et l'éco-urbanisme.

La création d'une chaire d'éco-conception

La création de cette chaire en collaboration avec l'Ecole des Ponts et Chaussées, AgroParisTech, et l'Ecole des Mines permettra d'enrichir nos compétences en la matière, ainsi que notre offre, et de ce fait, renforcer notre compétitivité sur le marché (émissions de CO₂, bilans énergétiques, démarche HQE). En parallèle, nous avons développé, au sein de Vinci, un label d'éco-conception permettant de mesurer les performances d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie.

La création de la Fondation Vinci pour la Cité

Au sein de cette Fondation, trait d'union entre le Groupe et les associations d'insertion, nous avons déjà financé plus de 560 projets parrainés par des salariés du Groupe dans le cadre d'un bénévolat de compétences, et participons ainsi de manière concrète à l'innovation sociale.

Pour conclure, l'anticipation et l'innovation sont les qualités premières dont nous aurons besoin dans nos entreprises dans la conception et la réalisation des villes de demain. A ces fins, l'ensemble de la société doit évoluer, ce qui suppose un véritable bouleversement de nos mentalités.

**Document rédigé par la société Ubigus – Tél. 01.44.14.15.16 –
<http://www.ubigus.fr> – infofrance@ubigus.com**